



# CCAS du 9 octobre 2015

## Déclaration et compte-rendu CFDT

Mesdames et Messieurs les Membres du CCAS,

A quoi bon revendiquer une action sociale de qualité qui aurait dû, depuis la création des CLAS, s'améliorer au profit des personnels ?

A quoi bon ? Alors qu'au fil des mandats, le constat que nous en tirons est consternant et démontre que l'action sociale ne cesse de régresser.

En effet, depuis cette nouvelle mandature, nous constatons que des CLAS ne sont toujours pas créés.

Croyez-vous que cela relève du seul fait de la non implication des agents ? Certainement pas.

Aujourd'hui certains directeurs refusent délibérément d'appliquer les textes ministériels sur l'action sociale en refusant d'accorder le temps nécessaire à l'exercice d'un mandat de président. Plusieurs d'entre eux se contentent tout simplement de ne pas créer leur CLAS, rejetant toute intervention ministérielle.

Certains chefs de service déconcentrés (DDT/DDTM) s'affranchissent allégrement des instructions ministérielles et ne reconnaissent plus comme seule autorité que celle du Premier ministre.

Faut-il donc que nous intervenions directement auprès de celui-ci pour régler ces problèmes ?

Dans le même temps, certains services placés sous votre autorité cherchent à utiliser, comme variable d'ajustement, les crédits de l'action sociale pour régler des problèmes inhérents à la gestion des personnels

À leur décharge, une partie d'entre eux le font en désespoir de cause pour ne pas laisser des agents dans une situation désespérée.

Trouvez-vous normal que dans une DIR, un chef de service soit incapable de régler le problème d'hébergement ponctuel d'un agent qu'il a lui-même affecté d'autorité à 80 km de son domicile familial, et soumis à des astreintes de service d'exploitation et de viabilité hivernale, renvoie cet agent vers le CLAS pour une demande d'aide de financement d'hébergement ?

Trouvez-vous normal qu'un agent accidenté du travail depuis deux ans, dont l'imputabilité a été reconnue au service, doive attendre que son état de santé soit consolidé avant de pouvoir prétendre aux indemnisations de l'État, son employeur, et que dans l'attente le service social ait recours à la commission « aides matérielles » du CLAS pour lui venir en aide ?

Alors que nous dénonçons continuellement un manque de crédits sociaux pour satisfaire aux besoins toujours grandissants des agents, nous assistons à une dérive inadmissible que nous vous demandons de faire CESSER.

Vous comprendrez aisément, qu'aujourd'hui, nous ne reviendrons pas sur l'ensemble de nos revendications réitérées à chaque rencontre du CCAS, quand le minimum n'est même plus de mise.

**Pour l'administration :** Mme Avezard – DRH, Bureau PSPP2, M. Bouquet - secrétaire général de la MGET

**CFDT :** Sylvia Boisbourdin, Pascal Blandel, Maryline Grosroyat, Éric Tavernier.

## **I - Mme AVEZARD – Directrice des Ressources Humaines – siège à ce CCAS** et répond à nos interpellations.

- Sur la question des CLAS non constitués et du manque de soutien des chefs de service à l'action sociale, elle nous informe que nous avons un tableau complet des présidents de CLAS. Sur 135 services, 128 CLAS sont constitués, 3 non le sont pas par défaut de candidature ; pour les 4 non constitués elle va rappeler leur obligation aux DDT et va appeler individuellement chaque directeur concerné. Elle stipule qu'ils doivent renouer le lien avec les agents des DDT au niveau des actions de ressources humaines et de l'action sociale. Elle rappellera aussi aux DDT l'importance qu'elle attache à l'action sociale.

De manière plus globale et pour répondre aux interventions sur les difficultés pour les agents aujourd'hui à s'investir dans les CLAS, mais aussi à la FNASCE, elle réitère son attachement à ces missions qui jouent un rôle majeur dans les services, sur l'acculturation et la cohésion.

Elle évoque le positionnement de l'administration centrale face aux chefs de service des DDI/DDTM, parfois complexe, compte-tenu d'un rattachement hiérarchique aux Préfets.

Pour recréer du lien entre les services et l'administration centrale, elle réunira très prochainement un groupe de travail où seront abordées les difficultés évoquées entre autres, dans cette instance.

- Sur l'information budgétaire : la commission spécialisée se réunira le 2 novembre et ce point sera à l'ordre du jour du prochain CCAS. L'enveloppe attribuée est supérieure à 300 000€, alors qu'on dépense 840 000€. Elle comprend notre attente d'amélioration. Le dossier sera réexaminé pour voir comment on peut faire.
- Mme Avezard annonce qu'après avoir dû gérer un emploi du temps très chargé à son arrivée, elle est prête à rencontrer chacune des organisations syndicales du CCAS.

Mme Avezard quitte le CCAS pour se rendre à une autre réunion.

## **II– Approbation du procès-verbal de la séance plénière du CCAS du 26 juin 2015**

Après quelques observations, le procès-verbal est adopté.

### **III – Présentation des axes de travail de la commission n°2 « Restauration-Logement »**

La présidente de la commission présente les axes de travail de la commission :

- Rôle de la commission sur la thématique restauration : actuellement les supports d'information sont une plaquette et le site intranet,
- Suivi des prêts installation et cohabitation en relation avec le CAS : projet de questionnaire sur l'évolution des prêts. Celui-ci devrait être validé lors du prochain CCAS,
- Projet de prêt complémentaire, accès à la propriété et/ou amélioration de l'habitat,
- Etude comparative des prestations liées aux autres ministères,
- Suivi de la commission logement MEDDE/MLETR en Ile-de-France,

Le président du CAS nous informe que seulement 7 dossiers de prêt « décohabitation » ont été traités depuis le 1<sup>er</sup> janvier. En ce qui concerne les prêts « installation » 81 dossiers en 9 mois contre 102 en 2014 soit 18% de moins.

### **IV – Validation du projet de bilan des CIL 2014**

L'administration commente ce projet de bilan

En 2014, 421 actions ont été organisées par les présidents des CLAS en faveur de 36 401 participants. Plus de la moitié des CLAS ont organisé de trois à six actions, soit près des deux tiers du nombre total des actions réalisées.

Les actions liées au handicap ont réuni 376 participants. Le nombre de ces actions est en diminution par rapport à 2013 (3 contre 7). Une seule action sur les trois recensées dans le domaine du handicap (typologie 21) a effectivement traité le sujet du handicap avec une « journée handicap » au travail sous forme de conférence ou débat.

Depuis 2010, l'activité des CLAS progresse et rencontre un succès croissant au regard du nombre d'actions réalisées au cours de ces 5 dernières années :

279 en 2010, 349 en 2011, 356 en 2012, 385 en 2013 et 421 en 2014.

Il est à noter que l'année 2014 a constitué une année de transition avec l'entrée en vigueur de la nouvelle typologie des actions collectives. Les services n'ont pas exprimé de difficultés d'application particulières.

**La CFDT** précise que la commission n°4 « actions collectives » réfléchit à une fiche thématique sur les différentes actions menées par les CLAS, qui sera validée au prochain CCAS de décembre.

### **V - Point d'information sur la formation des présidents de CLAS**

Il y a 3 sessions de formation en 2015 :

- Toulouse du 10 au 12 juin : 18 inscrits,
- CVRH de Pont à Mousson du 21 au 23 octobre : 17 inscrits,
- CVRH de Rouen du 25 au 27 novembre : 9 inscrits.

Cette formation sera reconduite en 2016.

Pour la CFDT, Éric Tavernier suivra cette formation à Pont à Mousson.

### **VI – Point d'actualité budgétaire**

L'administration nous explique que si nous n'avons pas d'information, de données chiffrées, c'est parce que la commission budgétaire se tiendra le 2 novembre prochain et que le travail se fait dans celle-ci puis sera présenté au CCAS de décembre.

Sur les crédits FIPH, l'administration nous informe que la convention 2015/2017 a été signée le 7 juillet dernier. Les fonds s'élèvent à 1 268 000€. Ils devraient être disponibles la semaine du 12 octobre. Dès réception ils seront délégués aux services.

## **VII – Présentation des bilans d'activités 2014 de la FNASCE et du CGCV**

La FNASCE précise que le bilan d'activités est sur leur site.

En ce qui concerne le bilan « entraide » pour l'année 2014 :

89 familles ont bénéficié d'aide au transport suite aux séjours gratuits printemps et été,

40 familles ont bénéficié d'aide aux séjours en colonies de vacances (CGCV),

3 familles ont bénéficié d'aide exceptionnelle (incendie habitat et famille en grande difficulté financière).

Le CGCV présente son bilan qui est une photo des actions de l'association.

Le CEREMA et VNF ont signé la convention, il ne reste plus que l'IFFSTAR

Un reportage devrait être diffusé dans l'émission « grand reportage » sur le suivi d'une jeune partie au Canada.

## **VIII – Point d'information sur la fusion MGET/MGEN présenté par M. Fabrice Bouquet – secrétaire général de la MGET**

Il nous est présenté un diaporama.

IMPORTANT : pour la carte vitale, il va falloir faire une mise à jour 2 fois :

- 1) avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015,
- 2) au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2016 (ou au cours de l'année 2016).

### **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à la fusion, les adhérents et assurés sociaux de la MGET deviendront des adhérents et assurés de la MGEN.**

La CFDT fait part de l'inquiétude des agents suite au manque d'information, de précisions sur la couverture MGEN. On peut craindre des démissions. Depuis le courrier adressé cette année, les agents n'ont plus d'information. Quel sera le montant des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ? Nous souhaitons un tableau comparatif entre la MGET et la MGEN.

M. Bouquet nous indique, entre autre, que les conseillers sont en formation sur l'informatique MGEN, que la MGEN n'est plus la mutuelle de l'Education Nationale, les statuts ont changé. Ils ont fait rentrer le MEDDE, les établissements publics rattachés....

Sur le montant de la cotisation, il nous indique que dans au moins 90% des cas, il y aura une baisse des cotisations. Qu'aucune comparaison entre 2015 et 2016 n'est possible car la MGET parle en indice et la MGEN en revenus.

Ch. Mathis lève la séance à 13h20.

**Prochaine réunion du CCAS le 1<sup>er</sup> décembre 2015.**